



→ **Merci de remplir ce bulletin en MAJUSCULES** ← Les champs soulignés sont obligatoires

Centre Occitan des Sports
Subaquatiques

Piscine Municipale - 17, rue du Soleil d'or 31130
Balma - Tél : 07 69 30 39 26 (Répondeur)

Association loi 1901 affiliée à la F.F.E.S.S.M.
(08-31-0159) et à la FFH (14-31-2487)
www.coss-balma.com

Lundi et jeudi de 20h30 à 22h30
+ vendredi 21h15 à 23h (hors vacances)

PHOTO
(Récente et
reconnaisable)

- Demande d'adhésion ADOS/ADULTES saison 2017-2018 (V3 du 06/09/2017)

N° licence : H F (Cadre réservé - date de saisie en ligne) :

Nom : Prénom : Né(e) le :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. privé : Portable : Tél. Travail :

E-mail : Profession :

Votre adresse mél sera inscrite sur la liste de diffusion gratuite « coss-balma@yahoogroupes.fr » Non je m'y oppose

Niveau actuel plongeur : technique : encadrement :

secourisme : autres spécialités :

Par quelle formation êtes-vous intéressé ?
» voir la **DEMANDE DE FORMATION AU DOS**

N1 GP RIFAP Apnée débutant Entretien physique

N2 Initiateur Réactualisation RIFAP Apnée perfectionnement "Rien"

N3 MF1 Réactualisation N2 / N3 Tir sur cible Autre :

Personne à prévenir en cas d'accident (Nom/Prénom) :

Adresse : Code postal : Ville :

Tél. privé : Portable : Tél. Travail :

Etes-vous allergique à l'aspirine ? : Oui Non

Autres précautions médicales ? :

Pièces à joindre **impérativement** lors de l'inscription. **Les dossiers ne sont pris que complets** :

- Certificat médical (par un médecin fédéral, conserver une copie). Date du certificat :
- Photocopie du brevet de plongée (le cas échéant).
- Photocopie licence FFESSM si licencié dans un autre club.
- Une photo d'identité récente agrafée en haut de ce bulletin.
- Ce bulletin d'inscription entièrement complété, y compris la **demande de formation au dos...**

Mineurs : Autorisation parentale (voir document joint) Majorité atteinte le :

Attention : Pour les mineurs, un adulte (voir ANNEXE) accompagnera le mineur à toutes les séances en piscine, les sorties ou autres activités du COSS.

Adhésion annuelle au COSS (Obligatoire) valable jusqu'au 30 septembre 2018 : 17 €

* La licence fédérale (F.F.E.S.S.M.) est obligatoire. Fourniture de la **Licence Adulte FFESSM** (à partir de 16 ans)* : 51 €

Fourniture de la **Licence "jeune" FFESSM 14/15 ans** * : 41 €

Licence handisport FFH (valable à partir du 01.10.2017) : 27 €

Accès aux activités en piscine et/ou formation * : 97 €

Accès aux activités en piscine et/ou formation (pour Etudiant, chercheur d'emploi ou 2ème personne du même foyer) : 67 €

Accès aux activités en piscine **sans** formation (tarif réservé à partir de la 5ème année d'adhésion au COSS) : 17 €

Accès aux activités en piscine **le vendredi uniquement** (tarif réservé aux adhérents GASM) : 17 €

Assurance facultative complémentaire (obligatoire pour les sorties club à l'étranger) :

Aucune Loisir 1 : 20 € Loisir 2 : 25 € Loisir 3 : 42 € Piscine : 11 €

Montant réglé par **chèque**, d'un total de : à l'ordre du C.O.S.S.

Fait le :

Signature :

À :

"Je certifie avoir pris connaissance des règlements en vigueur en matière de pêche sous-marine, des statuts et règlements de la FFESSM et je m'engage à les respecter".

** Le montant de l'inscription n'inclut pas les frais inhérents au passage de niveaux. Pour les niveaux 2, 3 et GP, la préparation à un niveau de plongeur est assujettie à l'acceptation par le bureau et l'équipe d'encadrement du COSS (voir au dos). La motivation du refus sera expliquée au candidat débouté.

Les informations contenues dans cette fiche sont susceptibles d'être utilisées par le club pour la réalisation d'un annuaire, d'un trombinoscope et d'une base de données informatique. L'annuaire pourra être diffusé aux membres pour un usage privé. En aucun cas, les informations ne seront concédées pour une utilisation en dehors du club. Néanmoins, conformément à la loi sur l'informatique et les libertés, vous pouvez vous y opposer en le signalant par écrit auprès du Président du COSS. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification conformément aux directives de la C.N.I.L.

Vous autorisez l'utilisation de votre image pour la promotion de l'Association et pour la publication des photos sur le site internet www.coss-balma.com

Vous ne serez inscrit au club qu'après validation par le bureau du COSS, conformément à ses statuts.

Récupéré par :

Validation bureau par :

Formations techniques au COSS

Les formations proposées au COSS sont faites par des encadrants bénévoles et ne comportent aucune obligation de résultat.

Pour participer au groupe **apnée débutants**, vous devez avoir déjà validé votre niveau 1 technique.

Pour participer aux groupes **apnée perfectionnement** ou **tir sur cible**, vous devez avoir votre niveau 2 d'apnée (entre autres : statique 2 minutes + dynamique 50 mètres).

La participation au week-end "pré-form" du 14 et 15 octobre 2017 est obligatoire pour accéder aux formations techniques à partir du niveau 2 (et plus).

Chaque élève souhaitant s'inscrire à un stage d'été doit remplir plusieurs conditions **avant le début du stage** : si les conditions demandées ne sont pas remplies, la participation au stage sera suspendue.

- **pour le stage niveau 2** : 20 plongées en mer dans les 5 dernières années
+ validation des pré-requis du niveau 1 lors du WE préform
+ ancienneté au COSS d'un an au moins

- **pour le stage niveau 3** : 12 plongées en autonomie
+ 6 plongées entre 30 et 40 mètres
+ validation des pré-requis du niveau 2 lors du WE préform
+ ancienneté au COSS d'un an au moins

- **pour le stage GP** : 50 plongées en autonomie
+ 12 plongées entre 30 et 40 mètres
+ validation des pré-requis du niveau 3 lors du WE préform
+ ancienneté au COSS de deux ans au moins

- **pour tous les niveaux** : la moitié (au moins) des plongées mentionnées ci-dessus doit avoir été effectuée avant la demande de formation.

La demande d'inscription en formation est assujettie à l'acceptation par le bureau et l'équipe d'encadrement du COSS. La motivation du refus sera expliquée au candidat débouté.

Demande de formation : j'ai pris connaissance des conditions des formations au COSS décrites ci-dessus et je souhaite m'inscrire à la formation suivante : _____ Nom / Prénom : _____
Date et signature : _____

Extrait de la liste des médecins fédéraux au 06.02.2017

Liste non Exhaustive

(la liste complète est à votre disposition sur le site internet du CIR Pyrénées-Méditerranée de la FFESSM)

<https://www.ffessmpm.fr/la-federation/comite-pm/commission-medicale-et-prevention/item/869-liste-des-medecins-federaux-2017>

Dr ALBAGNAC Pierre	2 Chemin des Vignes	31850 Montrabé	05 61 84 75 75
Dr BOURGEOIS Odile	6 rue de Soye	31650 Saint Orens	05 62 24 33 88
Dr CALVET Henri ORL	14 avenue de Toulouse	31600 Muret	05 34 46 37 10 05 34 46 54 54
Dr DURRIEU J.Philippe ORL	Clinique Ambroise Paré- 387 route de Saint Simon	31082 Toulouse Cedex 1	05 61 50 16 67
Dr FENEYROU Jacques	4 boulevard Vincent Auriol	31170 Tournefeuille	05 61 07 06 06
Dr LACOMI Jean Yves ORL	Clinique Saint Jean du Languedoc - 20 route de Revel	31400 Toulouse	09 75 82 58 68
Dr GUILLE Jacques	Batiment Caducée - Rue Pierre et Marie Curie	31670 Labège Innopole	05 62 24 34 44
Dr PHAM VAN Jean Pierre	130 boulevard de Suisse	31200 Toulouse	05 61 47 30 50
Dr ZENNARO Olivier ORL	Clinique du Parc, 105 rue Achille Viadieu	31400 Toulouse	05 61 36 68 88

Gardez un double du certificat médical.

En prenant rendez-vous chez le médecin, précisez que c'est pour la plongée.

Information sur les assurances :

Le Cabinet Lafont (AXA Assurances) est assureur officiel de la FFESSM depuis 1973.
Le détail des garanties proposées aux plongeurs est disponible au club ou bien sur internet :

www.cabinet-lafont.com

http://www.cabinet-lafont.com/accueil/Tableau_garanties_2017-2018.pdf

Il existe aussi les garanties TOP mais attention au plafonnement des garanties :

http://www.cabinet-lafont.com/accueil/Garantie_Top_Ffessm.pdf